

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 07
Absents : 04

N° 2024-04-02

Séance du 12 avril 2024

L'an **deux mil vingt-quatre**

Et le douze avril

A **dix-huit** heures et **trente** minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL.

Absents excusés : Mme Géraldine GOURGEONNET donne pouvoir à Mme Nathalie LE GALL.

Absents : M. Claude FERLANDA, Mme Nathalie LAVAL, M. Sylvain OLLIER.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE 2024 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de 2024 des taxes directes locales.

Les membres du conseil municipal renoncent au droit de vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décident :

➤ De ne pas augmenter ces taux qui seront les suivants :

- Taxe foncier bâti : **25.09 %**
- Taxe foncier non bâti : **30.64 %**
- Taxe d'habitations sur les résidences secondaires : **2.06 %**

Votants : 08	Pouvoirs : 01	Pour : 08	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.


Mairie de MONESTIER-MERLINES
Le Maire
Nathalie LE GALL
(Corrèze)

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 16/04/2024

Et de la publication le 16/04/2024

AGEDI
Dépôt SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/04/2024
019-211914106-20240412-2024_04_02-DE


Mairie de MONESTIER-MERLINES
Le Maire
(Corrèze)

AGEDI
Dépôt SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/04/2024
019-211914106-20240412-2024_04_02-DE